

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 374

présenté par  
Mme Duby-Muller et M. Patrier-Leitus

-----  
**ARTICLE 4**

Après l'alinéa 2 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° N Au premier alinéa des articles 47-1, 47-2 et 47-3, le mot : « président » est remplacé par les mots : « président-directeur général » ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet de compléter les coordinations auxquelles procède l'article 4 de la proposition de loi au sein de la loi du 30 septembre 1986.